

# République Démocratique du Congo



**Laurent-Désiré KABILA**  
Président de la République Démocratique du Congo

A

**TOUS CEUX QUE LES PRESENTES VERRONT**

**SALUT ;**

Désireux de permettre au Gouvernement de la République Démocratique du Congo de signer le protocole d'amendement à la Convention de KYOTO,

A ces causes, Nous confiant entièrement en la capacité, le zèle et le dévouement de Monsieur **R.A. KISONGA MAZAKALA**, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Démocratique du Congo à Bruxelles,

Nous l'avons nommé et constitué Notre Plénipotentiaire, à l'effet de signer le Protocole d'Amendement à la Convention de KYOTO.

Promettons d'accomplir et d'exécuter tout ce que Notre Plénipotentiaire aura stipulé et signé en Notre nom sans permettre qu'il y soit contrevenu de quelque manière que ce soit sous réserve de Notre Lettre de ratification ;

En foi de quoi, Nous avons donné les présentes revêtues du sceau de la République Démocratique du Congo.

Kinshasa, le 09 JUIN 2000

Par le Président de la République,  
Le Vice-Ministre des Affaires Etrangères

**David M'BWANKIEM**